

# lecollectif

Collectif des artistes visuels de Colombie-Britannique

Vancouver, le 16 mai 2020.

## APPEL AUX ARTISTES VISUELS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Dans le cadre de la Covid-19, pour briser l'isolement, faire connaître les artistes visuels francophones de la C.-B. et répondre à l'appel à projets du Conseil des Arts du Canada (CAC), le Collectif des artistes visuels de Colombie-Britannique (**lecollectif**) initie un projet de création d'œuvres, aboutissant à un site web interactif qui sera mis en ligne durant l'été 2020, intitulé **DÉMASQUÉ.E.S!**

### PROJET

À l'heure où il est recommandé de porter un masque pour se protéger et protéger les autres, **DÉMASQUÉ.E.S!** vous propose de jouer avec le concept du masque.

Les membres de toutes les sociétés, à toutes les époques, ont ressenti le besoin de cacher leur visage derrière la représentation d'un animal, d'un autre être humain, d'un dieu, de se recouvrir le visage pour commettre un méfait ou encore pour se protéger.

Masques transgressifs d'Halloween, de Mardis-Gras ou de carnaval, masques caricaturaux de la Commedia dell'arte, masques mortuaires de l'Égypte ancienne, masques rituels ou guerriers africains, masques totémiques ou sacrés amérindiens ou inuits, masques de scène du théâtre grec antique, masques d'exorcisme asiatique ou du théâtre nô, masque d'hockeyeur, de catcheur, masque de guerre, de bandit, les exemples ne manquent pas. Attribut de scène, objet de culte, élément récurrent de l'histoire de l'art, et évidemment aujourd'hui équipement de protection personnelle, les masques ont de multiples fonctions, de multiples formes, de multiples inspirations. **Quelle sera la vôtre ?**

Pour participer, vous créerez une œuvre originale donnant votre interprétation personnelle du masque, dans le médium et la dimension de votre choix, de préférence se rapprochant de votre pratique, afin de représenter votre travail auprès du grand public, mais pas nécessairement. Les œuvres seront envoyées sous forme numérique et incluses dans un site web dédié à ce projet.

Sur ce site web, on trouvera: les masques présentés selon une scénographie mise au point en collaboration avec le concepteur web; une courte bio de chaque artiste avec des exemples de son travail et un lien vers son site d'artiste (la bio pourra être un simple texte, une courte présentation vidéo, un photoreportage ou un podcast, selon ce que chaque artiste sera prêt à fournir); et une application permettant au public de mettre les masques. Ce procédé interactif et ludique assurera la fréquentation du site par le plus grand nombre.

## CONDITIONS

Cet appel s'adresse aux artistes visuels de la Colombie-Britannique, émergents ou confirmés, déjà membres du Collectif ou s'engageant à le devenir (<https://lecollectifcb.ca/>).

Les artistes recevront des honoraires correspondant au Barème des tarifs 2020 du CARFAC et RAAV.

En raison du caractère urgent de la demande de subvention que nous allons déposer (attribuée selon le principe du premier arrivé premier servi), les artistes désireux de participer doivent impérativement nous faire parvenir d'ici jeudi 21 mai 2020 par courriel ([info@lecollectifcb.ca](mailto:info@lecollectifcb.ca)) une courte biographie (150 mots), un CV et leur autorisation pour que le CAC et CBC/Radio-Canada puissent utiliser votre œuvre comme stipulé dans la demande de subvention (articles pertinents reproduits ci-après).

Si la subvention est accordée au Collectif, l'œuvre originale elle-même devra être envoyée au Collectif sous forme numérique avant le 1er août 2020.

## CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Être membre du Collectif ou s'engager à le devenir;
- Envoyer les documents demandés ci-dessus avant la date limite;
- Se conformer à la thématique du projet;
- Parler français;
- Avoir sa résidence principale en Colombie-Britannique;
- Disposer d'un permis de travail valide au Canada.

## EXIGENCES DU CONSEIL DES ARTS DU CANADA POUR CE PROJET

(Ce qu'implique votre participation au projet du Collectif - formalités à remplir)

*13. Si votre projet fait appel à des collaborateurs artistiques, veuillez fournir leur biographie et un courriel qui confirme leur participation et leur octroi de tout droit requis (y compris des références précises aux droits à céder au Conseil des arts, conformément aux articles 5 et 6 de la Cession de droits et quittance).*

*15. Cession de droits et quittance à l'égard du Conseil des arts et pour l'utilisation par CBC/Radio-Canada.*

***Dans l'éventualité où votre demande serait retenue, le Conseil des arts souhaite obtenir votre permission pour partager votre demande et votre projet avec nos partenaires de CBC/Radio-Canada afin que votre projet soit répertorié sur un site créé sur mesure (lorsque cela se révèle approprié et possible sur le plan technologique), et qu'il ait l'occasion d'être sélectionné et mis à l'honneur sur une ou plusieurs des plateformes de CBC/Radio-Canada au pays.***

*Veillez prendre connaissance de la Cession de droits et quittance si vous souhaitez que le Conseil des arts partage votre demande et votre projet avec CBC/Radio-Canada et donnez votre consentement ci-dessous.*

*a. Vous détenez ou dirigez votre projet (y compris tous les éléments qu'il renferme). Vous avez le droit complet et exclusif de soumettre votre projet à CBC/Radio-Canada, et aucune autre personne ou société n'a de droit, de titre ou d'intérêt allant à l'encontre de vos droits par rapport à ce projet. Votre projet ne contient que des contenus et des prestations, y compris de la musique, créés et détenus par vous, et non par des tierces parties. Si votre projet comprend des contenus ou des prestations d'une tierce partie, vous avez reçu une autorisation écrite appropriée de cette tierce partie vous*

*permettant d'inclure ses contenus ou prestations dans votre projet, et ce, pour les usages prévus par la Cession de droits et quittance, sans frais supplémentaires pour le Conseil des arts ou ses titulaires de licences. Si vous présentez le projet au nom d'une société qui en est propriétaire, vous avez l'autorité d'engager cette société.*

*b. Ce projet n'est pas diffamatoire, il ne contrevient pas ni ne porte atteinte au droit à la vie privée, aux droits d'auteurs, aux marques de commerce, aux publicités ou à d'autres droits intellectuels ou droits de propriété d'une tierce partie.*

*c. CBC/Radio-Canada et le Conseil des arts n'ont formulé aucune promesse ou assertion auprès de vous à propos du projet et n'ont aucune obligation de vous choisir pour la présentation ou l'utilisation du projet, et ce, d'aucune façon. Il n'y a aucune entente, exprimée ou implicite, entre vous et CBC/RADIO-CANADA ou le Conseil des arts, à part la présente quittance et les conditions associées à la présentation de votre projet.*

*d. CBC/Radio-Canada et le Conseil des arts accorderont seulement au projet la considération que CBC/Radio-Canada et le Conseil des arts jugeront appropriée, à leur seule et entière discrétion.*

*e. CBC/Radio-Canada et le Conseil des arts ne consentent à aucune obligation de confidentialité pour ce qui est de la demande et du projet. Le Conseil des arts a le droit de reproduire, d'utiliser et de distribuer le projet à des fins d'évaluation et d'examen.*

*f. Vous cédez au Conseil des arts le droit non exclusif, exempt de redevances et illimité de reproduire, de promouvoir, d'utiliser et de distribuer votre projet (et/ou de le combiner avec d'autres contenus) sur n'importe quelle plateforme numérique pour un an, à partir de la première date d'utilisation de votre projet au Canada (pour les vidéos) ou dans le monde (pour tous les autres projets), soit vos «DROITS».*

*g. Vous cédez au Conseil des arts le droit d'accorder des sous-licences pour tous vos DROITS à CBC/Radio-Canada et d'autres intervenants, le cas échéant.*

*h. Votre projet ne comprendra pas d'autres formes de commandites, de placement de produit ou de publicité virtuelle.*

*i. CBC/Radio-Canada pourrait déjà avoir reçu ou mis au point de façon indépendante des contenus similaires à votre projet, ou pourrait le faire dans l'avenir. CBC/Radio-Canada a le droit illimité d'utiliser ces contenus similaires, et vous n'avez aucun droit ou recours contre CBC/Radio-Canada quant à l'utilisation de ces contenus similaires.*

***Veillez donner votre consentement ci-dessous si vous souhaitez que le Conseil des arts partage votre demande et votre projet avec nos partenaires de CBC/Radio-Canada s'ils sont retenus:***

*Si mon projet est retenu, je cède les droits mentionnés ci-dessus au Conseil des arts et je souhaite qu'il partage ma demande avec CBC/Radio-Canada afin que mon projet soit inclus dans un site prévu à cet effet et utilisé par CBC/Radio-Canada sur n'importe quelle plateforme, y compris dans le cadre d'une présentation spéciale numérique. J'ai lu cette Cession de droits et quittance, et j'y consens. J'accepte de fournir au Conseil des arts tout renseignement ou document jugé pertinent pour ma demande ou mon projet.*